

terres des sires de Coligny, furent à l'abri des agressions, grâce à la modération de ces dignes seigneurs. Mais, à quelque distance, vers le confluent du Rhône et de la rivière d'Ain, ces abbés avaient leur seigneurie de Loyettes en butte aux hostilités des seigneurs dauphinois, quoiqu'elle en fût séparée par ce grand fleuve.

Pour que ses vassaux ne fussent plus victimes de ces continues hostilités, et pour se soustraire lui-même à cette oppression ruineuse, l'abbé d'Ambronay, vers l'an 1200, inféoda cette seigneurie au chevalier d'Anthon, noble Dauphinois, dont le château était non loin sur la rive opposée. « Ces d'Anthon, dit Chorier, étaient de puissants seigneurs qui s'étaient assujetti la navigation du Rhône ; leurs immenses richesses avaient attiré à eux beaucoup de gens, ce qui leur donnait au loin une grande considération (1). »

Ces voisins formidables furent donc choisis pour protecteurs de préférence aux Coligny, éloignés de leurs terres du Bugey, doués d'ailleurs d'un noble caractère qui écartait la crainte de toute agression de leur part.

Le traité renfermait une condition de rachat avec la clause remarquable que les chevaliers d'Anthon seraient, à tout événement, les protecteurs de l'abbaye et de ses possessions.

Quant aux abbés de Nantua, devenus prieurs depuis que ce monastère avait été placé sous la dépendance de Cluny, ils étaient sous l'égide de cette puissante abbaye, l'une des premières de l'Europe (2). L'assistance qu'ils recevaient de cette métropole leur donnait la force de lutter, même contre les

(1) *Hist. du Dauphiné*, pag. 54.

(2) Saint Hugues fut le dernier abbé de Nantua. Elu abbé de Cluny, il obtint, en 1100, du pape Pascal II, que tous les monastères de l'ordre de Cluny et dépendant de cette abbaye, seraient gouvernés par des prieurs. Guichenon a inséré cette bulle aux Titres et Preuves de l'histoire de Bresse et du Bugey, pag. 216.